

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-20

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>DM1 2015 - Rapport de présentation générale</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2015,

Après avoir pris connaissance de l'avis du bureau du Conseil Economique et Social et Environnemental Régional en date du 31 mars 2015,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2015 voté le 18 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 13 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de considérer qu'au vu des différents rapports qui vous ont été proposés, les dépenses et recettes de cette décision modificative ont été adoptées par chapitre, ainsi que les autorisations de programme et d'engagement correspondantes,
- de voter les ajustements de recettes suivants dans le cadre de cette DM1 :

Programmes de recettes	Fonctionnement	Investissement
P008 Dotations Etat	3 428 484,00	
P011 Recettes conditionnées : dispositifs	300 000,00	
Ajustements recettes DM1	3 728 484,00	

- de voter un complément de 435 000 € d'autorisation d'engagement, au titre du programme P016 – réussir la future région Normandie, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2016 : 435 000 €
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 45 000 € au titre de l'opération P016O001 - convergence des systèmes d'informations, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 200 000 € au titre de l'opération P016O002 - convergence des ressources humaines, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 190 000 € au titre de l'opération P016O004 – accompagnement aux changements, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter un complément de 220 000 € d'autorisation de programme, au titre du programme P016 – réussir la future région Normandie, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2016 : 220 000 €
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 220 000 € au titre de l'opération P016O003 - convergence du budget et des finances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et à l'individualisation des crédits,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-21

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>DM1 - Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2015,

Après avoir pris connaissance de l'avis du bureau du Conseil Economique et Social et Environnemental Régional en date du 31 mars 2015,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2015 voté le 18 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 13 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter une diminution de 2 032 365 € sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » votée sur le chapitre 935 du budget primitif 2015 pour un montant de 2 468 865 €, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 1 471 330 €
2016 : - 300 000 €
2017 : - 261 035 €
- de voter un complément de 11 300 000 € sur l'AE CPER P020 « Animer et développer les territoires » votée sur le chapitre 935 du budget primitif 2015 pour un montant de 15 994 570 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 1 471 330 €
2016 : 1 815 000 €
2017 : 2 032 365 €
2018 : 1 947 384 €
2019 : 1 889 000 €
2020 : 2 144 921 €
- de voter une diminution de 1 200 000 € sur l'AE CPER P210 « Soutenir les politiques urbaines » votée sur le chapitre 935 du budget primitif 2015 pour un montant de 1 200 000 €, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 94 150 €
2016 : - 125 457 €
2017 : - 180 850 €
2018 : - 199 543 €
2019 : - 200 000 €
2020 : - 400 000 €
- de voter un complément de 180 500 € sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » votée sur le chapitre 935 du budget primitif 2015 pour un montant de 320 000 €, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :
2015 : 94 150 €
2016 : 50 000 €
2017 : 36 350 €
- de voter une diminution de 4 800 000 € sur l'AP CPER P210 « Soutenir les politiques urbaines » votée sur le chapitre 905 du budget primitif 2015 pour un montant de 4 800 000 €, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 200 000 €
2016 : - 400 000 €
2017 : - 700 000 €
2018 : - 800 000 €
2019 : - 800 000 €
2020 : - 1 900 000 €
- de voter un complément de 800 000 € sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » votée sur le chapitre 905 du budget primitif 2015 pour un montant de 1 400 000 €, l'échéancier des CP s'établissant comme suit :
2015 : 200 000 €
2016 : 200 000 €
2017 : 300 000 €
2018 : 100 000 €
- de voter une diminution de 370 000 € sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » votée sur le chapitre 937 du budget primitif 2015 pour un montant de 1 180 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 150 000 €

2016 : - 55 000 €
2017 : - 15 000 €
2018 : - 150 000 €

- de voter au titre du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE CPER d'un montant de 2 220 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 150 000 €
2016 : 235 000 €
2017 : 235 000 €
2018 : 260 000 €
2019 : 739 500 €
2020 : 600 500 €
- de voter une diminution de 3 050 000 € sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » votée sur le chapitre 907 du budget primitif 2015 pour un montant de 7 400 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 632 500 €
2016 : - 1 365 000 €
2017 : - 525 000 €
2018 : - 327 500 €
2019 : - 200 000 €
- de voter au titre du programme P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP CPER d'un montant de 18 310 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 632 500 €
2016 : 1 997 500 €
2017 : 2 967 500 €
2018 : 3 259 000 €
2019 : 3 050 000 €
2020 : 6 403 500 €
- de voter une diminution de 850 000 € sur l'AE P151 « Préserver les ressources et les milieux » votée sur le chapitre 937 du budget primitif 2015 pour un montant de 1 500 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 359 800 €
2016 : - 490 200 €
- de voter au titre du programme P151 « Préserver les ressources et les milieux », une AE CPER d'un montant de 5 100 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 359 800 €
2016 : 792 300 €
2017 : 850 000 €
2018 : 850 000 €
2019 : 850 000 €
2020 : 1 397 900 €
- de voter une diminution de 500 000 € sur l'AP P151 « Préserver les ressources et les milieux » votée sur le chapitre 907 du budget primitif 2015 pour un montant de 1 320 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 100 000 €
2016 : - 225 000 €
2017 : - 125 000 €
2018 : - 50 000 €
- de voter au titre du programme P151 « Préserver les ressources et les milieux », une AP CPER d'un montant de 3 200 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 100 000 €
2016 : 325 000 €
2017 : 550 000 €

2018 : 550 000 €
2019 : 500 000 €
2020 : 1 175 000 €

- de voter une diminution de 250 000 € sur l'AE P152 « Promouvoir le développement durable » votée sur le chapitre 937 du budget primitif 2015 pour un montant de 475 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 150 000 €
2016 : - 60 000 €
2017 : - 30 000 €
2018 : - 10 000 €
- de voter au titre du programme P152 « Promouvoir le développement durable », une AE CPER d'un montant de 1 500 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 150 000 €
2016 : 200 000 €
2017 : 250 000 €
2018 : 250 000 €
2019 : 250 000 €
2020 : 400 000 €
- de voter une diminution de 180 000 € sur l'AE CPER P310 « Favoriser l'accès à la santé » votée sur le chapitre 934 du budget primitif 2015 pour un montant de 180 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : - 30 000 €
2016 : - 30 000 €
2017 : - 30 000 €
2018 : - 30 000 €
2019 : - 30 000 €
2020 : - 30 000 €
- de voter un complément de 30 000 € sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » votée sur le chapitre 934 du budget primitif 2015 pour un montant de 130 000 €, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 30 000 €
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-23

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>DM1 - Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2015,

Après avoir pris connaissance de l'avis du bureau du Conseil Economique et Social et Environnemental Régional en date du 31 mars 2015,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2015 voté le 18 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 13 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter un complément d'autorisation d'engagement d'un montant de 250 000 € au titre du programme P160 « Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles – AE CPER » -sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 179 500 €
2016 : 70 500 €

- de voter une diminution d'autorisation d'engagement d'un montant de 250 000 € au titre du programme P160 « Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles» -sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : - 179 500 €
2016 : - 70 500 €

- de voter un complément d'autorisation d'engagement d'un montant de 1 529 418 € au titre du programme P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 021 686 €
2016 : 507 732 €

- de voter un complément d'autorisation d'engagement d'un montant de 1 057 621 € au titre du programme P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 410 652 €
2016 : 346 969 €
2017 : 300 000 €

- d'inscrire des crédits de paiements d'un montant total de 3 728 484 € sur le chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits

- de m'autoriser à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-24

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Assurer la logistique de l'institution (P230)
Titre	<i>Informations sur les marchés publics et accords-cadres du 1er Août 2014 au 31 Décembre 2014</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Marc LEFRANC, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu la délibération n° 10-03 de l'Assemblée Plénière en date du 26 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE,

- au Président du Conseil Régional des informations sur les marchés publics et accords-cadres du 1^{er} août 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'annexe jointe,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23195-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-25

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Accueil des stagiaires rémunérés</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Marc LEFRANC, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°11-54 de l'Assemblée Plénière du 24 juin 2011 relative à l'accueil des stagiaires rémunérés ;

- de porter l'enveloppe de 58 500 € votée en 2011 à 138 000 € ;

- d'autoriser la signature d'une convention tripartite entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la Région précisant les mentions obligatoires détaillées dans le décret du 27 novembre 2014 ;

- de fixer la durée hebdomadaire de présence effective du stagiaire à 35 heures. Elle sera organisée du lundi au vendredi. Le travail de nuit est exclu. La présence du stagiaire un samedi, un dimanche ou un jour férié peut-être requise dès lors qu'elle présente un intérêt dans le cadre du stage. Elle s'organise dans la convention d'accueil ou dans un avenant ;

- d'accorder sur justificatif (copie du bail notamment) au stagiaire domicilié hors région ou dont le domicile principal se situe à plus de 100 kilomètres du siège du Conseil Régional, une indemnité forfaitaire de 200 € net. Cette indemnité est soumise à l'ensemble des cotisations ainsi qu'à la CSG/RDS ;

- d'ouvrir au stagiaire qui le souhaite des droits identiques au personnel du siège pour les chèques déjeuner et l'aide au transport dans la limite de 50% du plafond soit 161,34 € au 1^{er} janvier 2015 ;

- d'accorder au stagiaire le bénéfice des fêtes légales et des autorisations d'absences pour motif familial dans les mêmes conditions que le personnel du siège. Dans tous ces cas, la gratification est maintenue ;

- d'accorder au stagiaire les droits à congé suivant :

- 1- lorsque la durée du stage n'excède pas 3 mois, un congé mensuel d'un jour est accordé

- 2- Lorsque la durée du stage est supérieure à 3 mois, un droit à congé mensuel de 2 jours est accordé.

Les congés sont posés en concertation avec la direction d'accueil, ils peuvent être cumulés ou fractionnés par journée ou demi-journée et doivent être soldés à la fin du stage. Les congés non pris ne peuvent faire l'objet d'une compensation financière.

- de donner délégation au Président de présenter les modifications éventuelles de ce dispositif en Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-26

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Création d'un comité d'homologation des télé-services</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Marc LEFRANC, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Vu l'obligation faite à la Région d'homologuer tout système d'information constituant un téléservice préalablement à sa mise en service opérationnelle,

Vu notamment la nécessité de désigner à cet effet une autorité d'homologation chargée de prendre la décision d'homologation ou attestation formelle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désigner Monsieur le Président du Conseil Régional comme autorité d'homologation de tout système d'information constituant un téléservice pour la Région ;

- que l'autorité d'homologation est chargée, au vu du référentiel général de sécurité en vigueur, de prendre la décision d'homologation -ou attestation formelle- de tout téléservice à mettre en service par la Région ou déjà mis en service ou de demander tout complément de mesures ou d'informations nécessaires ou de refuser l'homologation ;

- de créer une commission d'homologation placée sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Région et chargée d'instruire et de préparer la décision d'homologation ou de demander tout complément d'informations ou mesures nécessaires ou de refuser l'homologation ;

- de désigner comme membres permanents de la commission d'homologation, chaque membre permanent pouvant se faire représenter, à titre exceptionnel :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur des Systèmes d'Information,
- Le Directeur des Ressources Humaines,
- Le Juriste chargé des questions informatiques,
- Le Responsable de Service chargé des infrastructures informatiques,
- Le Correspondant Informatique et Libertés.

- de prévoir que des membres pourront en tant que de besoin être invités à cette commission d'homologation, notamment :

- Le Directeur « pilote » du dispositif informatisé candidat à l'homologation,
- Le Responsable de Service « pilote » du dispositif informatisé candidat,
- Le Chef de Projet fonctionnel du dispositif informatisé candidat,
- Le Chef de service chargé des applications,
- Le Chef de Projet informatique du dispositif informatisé candidat,
- La Directrice de la Communication,
- Un représentant du titulaire du marché de sécurité, en cas d'audit externe de sécurité du dispositif informatisé candidat,
- Un représentant des services de l'Etat, compétent en matière de Sécurité des Systèmes d'Information.

- de retenir les modalités de fonctionnement suivantes :

• La commission d'homologation sera convoquée par le Directeur Général des Services dès que nécessaire, et au moins une fois par semestre, pour suivre l'avancement des mesures de sécurité, examiner les dossiers relatifs aux sous-systèmes d'information à homologuer et l'état d'avancement des mesures de sécurité, et faire des propositions pour améliorer les dispositifs de sécurité en cas de situation critique en matière de sécurité du système d'information.

• Chaque dossier qui sera soumis à la commission d'homologation sera a minima constitué de la description complète du sous-système d'information concerné (architecture, finalités, acteurs) de l'expression des événements redoutés, des scénarios de menaces, d'une étude des risques, des mesures de sécurité mise en œuvre pour y faire face, et d'une description des risques résiduels éventuels, analyse appuyée sur un rapport d'expert si besoin.

• La Commission d'homologation pourra aussi se prononcer sur avis écrit de ses membres permanents et de membres invités, en cas d'impossibilité de réunion.

• Le secrétariat et la coordination de la commission d'homologation seront assurés par la Direction des Systèmes d'Information.

- de donner délégation à la commission permanente du Conseil Régional pour prendre toute modification concernant la présente délibération, si nécessaire ;

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer tous les actes utiles à la mise

en œuvre de cette décision, notamment :

- la décision d'homologation du télé-service concerné, celle-ci devant être rendue accessible aux utilisateurs du télé-service ;
- la décision de demande de précision ou de mesure complémentaire ;
- la décision de refus de l'homologation.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22877-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-27

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: Intervention de la Région dans les contrats de ville 2015-2020</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'acter les principes d'intervention régionale en matière de politique de la ville : l'orientation du dispositif « la Région dans tous ses quartiers » vers les nouveaux quartiers prioritaires et les quartiers sortants de la géographie prioritaire de l'Etat (liste des quartiers en annexe I), la mobilisation des politiques régionales en faveur des habitants de ces quartiers et la mobilisation des fonds européens dans le respect des règles d'octroi propres à ces fonds ;

- d'adopter le nouveau dispositif régional de rénovation urbaine 2015-2024 présenté en annexe II venant se substituer au règlement « de cohésion urbaine » adopté lors de l'Assemblée Plénière des 21 et 22 octobre 2010 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour délibérer et acter l'intervention régionale dans les 11 contrats de ville qui seront soumis au vote puis signature en 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-21032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-28

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale : Contrat-cadre d'action territoriale du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole sur le territoire du SCoT Caen Métropole</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Arnaud FONTAINE, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Ludovic ASSIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- considérant les objectifs partagés entre la Région, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et Caen la Mer pour la période 2015-2020, tels que figurant en annexe, objectifs mis en œuvre au travers des crédits inscrits au titre du contrat-cadre d'action territoriale (montant de 8,9 M€ dont 5,8 M€ pour l'agglomération caennaise), au travers du CPER 2015-2020, du CPIER 2015-2020 et d'opérations structurantes (Tramway de Caen, pôle d'échange multimodal de la gare de Caen, FRAC) ;

- d'approuver le projet de contrat-cadre d'action territoriale du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole concernant le territoire du SCoT Caen Métropole, joint en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications mineures du contrat et pour individualiser l'attribution des subventions en investissement et en fonctionnement au titre de ce contrat-cadre ;

- d'autoriser le Président à signer ce contrat-cadre et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22551-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-29

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Proposition de sélection des candidatures LEADER 2014-2020 (première session)</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Arnaud FONTAINE, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Ludovic ASSIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au PAPAOUche, Mme GAUGAIN ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Pays d'Auge Expansion, Mme LUYPART ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Pays du Perche, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Pays du Bessin et du Virois,

- de valider, sous réserve de l'approbation des critères de sélection par le comité de suivi interfonds et de la validation définitive du PDR par la Commission Européenne :

- la fiche-mesure 19 (LEADER) du Programme de Développement Rural de Basse-Normandie telle qu'elle a été transmise à la Commission Européenne dans sa dernière version datant de fin février 2015, figurant en annexe 1,

- la grille de sélection appliquée aux candidatures figurant en annexe 2,

- la proposition de sélection des territoires LEADER 2014-2020 au titre de la première session émise par le comité de sélection lors de sa réunion du 16 mars 2015 et figurant en annexe 3,

- la proposition d'affectation d'enveloppes de FEADER aux GAL sélectionnés, dont les principes ont été validés par le comité de sélection lors de sa réunion du 16 mars 2015 et figurant en annexe 4 ;

- de déléguer à la Commission Permanente l'approbation des conventions de mise en œuvre de la mesure LEADER avec les GAL sélectionnés et l'ASP ;

- d'autoriser le Président :

- à notifier la sélection des candidatures LEADER et l'affectation des enveloppes de FEADER aux GAL sélectionnés au titre de la première session,

- à signer les conventions et tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-22688-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-30

Commissions	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Adoption du Contrat de Plan Etat-Région de Basse-Normandie et du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions de la Vallée de la Seine pour la période 2015-2020</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le vendredi 10 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Ludovic ASSIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Clara OSADTCHY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Josiane TOMASETTO (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 14 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- d'approuver le Contrat de plan interrégional Etat-Régions « Vallée de la Seine » (CPIER) pour la période 2015-2020 (en annexe 1), sous réserve du résultat et des remarques exprimées lors des consultations auprès du public, des Départements et des Agglomérations ;
- d'approuver le Contrat de plan Etat-Région de Basse-Normandie (CPER) pour la période 2015-2020 (en annexe 2), sous réserve du résultat et des remarques exprimées lors des consultations auprès du public, des Départements, des Agglomérations et du CESER ;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Régional de Basse-Normandie pour adopter dans leur version définitive à l'issue de leur période de consultation le CPIER « Vallée de la Seine » et le CPER de Basse-Normandie pour la période 2015-2020 ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer le CPIER « Vallée de la Seine » 2015-2020 et de le mettre en œuvre aux côtés de l'Etat, de la Région Haute-Normandie et de la Région Ile-de-France ;
 - signer le CPER de Basse-Normandie 2015-2020 aux côtés de l'Etat ;
 - signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150410-23538-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-31

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Mise en œuvre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 et adaptation de régimes d'aides régionaux dans les domaines de l'eau et de la biodiversité</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- les fiches mesures et leurs dispositions présentées aux annexes 1 à 5, qui constitueront le cadre de mise en œuvre des cinq sous-mesures 4.4, 7.1.1, 7.1.2, 7.6.1.1 et 7.6.1.2 du programme de développement rural pour la Basse-Normandie pour le FEADER 2014-2020 une fois celui-ci approuvé, sous réserve de l'avis favorable du Comité de suivi pluri-fonds du 15 avril 2015,

- pour les projets éligibles à la fois au financement du FEADER au travers de ces mesures et à une aide de la Région dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, que le financement régional constitue une contrepartie nationale au FEADER et que ces projets fassent l'objet d'une instruction conjointe en appliquant à la part régionale les mêmes conditions et critères que ceux présentés aux annexes 3 et 5,

- pour les projets éligibles à la fois au financement du FEADER au travers de ces mesures et à une aide de la Région dans le cadre du programme « *EAU'bjectif Basse-Normandie* », la fiche mesure et ses modalités d'intervention de la Région modifiées, figurant en annexe 6, les autres modalités d'intervention de ce programme restant inchangées ;

- d'autoriser la Commission Permanente à valider les documents permettant la mise en œuvre de ces mesures (appels à projets) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-32

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Avis sur les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Plans de Gestion des Risques Inondation (PGRI) des deux bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 12 abstentions (Ludovic ASSIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- d'émettre un avis favorable sur :

- le SDAGE 2016-2021 du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, et son Programme de mesures avec les remarques figurant à l'annexe 1,

- le SDAGE 2016-2021 du Bassin Loire-Bretagne et son Programme de mesures avec les remarques figurant à l'annexe 2,

- le PGRI 2016-2021 du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands avec les remarques figurant à l'annexe 3,

- le PGRI 2016-2021 du Bassin Loire-Bretagne avec les remarques figurant à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23482-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-33

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Mesures FEADER relatives au développement des énergies renouvelables</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DUFOUR, Arnaud FONTAINE, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Pierre MOURARET (pouvoir à Alain CIVILISE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider les dispositifs d'aide proposés dans le cadre du Programme de développement rural de Basse-Normandie 2014-2020 qui concernent le développement des énergies renouvelables : sous-mesures 4.1.2, 4.1.3 et 6.4.3, sous réserve de validation par le Comité du suivi pluri-fonds d'avril 2015, tels que présentés respectivement en annexes 1, 2 et 3 jointes ;

- d'autoriser la Commission permanente à valider les documents permettant la mise en œuvre de ces mesures (appels à projets) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22651-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-34

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : modalités d'intervention de la Région Basse-Normandie</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Mickaël MARIE, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 5 abstentions (Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Pierre MOURARET),

- de valider les modalités d'intervention de la Région en matière de démographie médicale et d'accompagnement de projets telles que présentées dans la fiche dispositif jointe en annexe 1, à savoir de contribuer à l'investissement immobilier sous maîtrise d'ouvrage publique, avec une participation plafonnée à 175 000 € maximum, suivant les modalités prévues dans le règlement d'intervention présenté en annexe ;

- de valider la fiche de mise en œuvre du Programme de Développement Rural correspondant au dispositif prévu par la sous-mesure FEADER 7.4. « Soutien à l'amélioration de l'accès aux soins en milieu rural » jointe en annexe 2 ainsi que la grille d'analyse des candidatures jointe en annexe 3 et ainsi valider les modalités de mise en œuvre du FEADER pour cette sous-mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22524-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-35

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Personnel, finances et administration générale
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention de partenariat avec la Ville de BAYEUX dans le cadre du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la Ville de BAYEUX, la convention de partenariat jointe en annexe,
 - tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23047-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-36

Commissions	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Personnel, finances et administration générale
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Lycée numérique</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la proposition stratégique d'organisation des différents axes du lycée numérique, jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23388-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-37

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
Titre	<i>Convention de coopération : CROUS</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASSETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention de coopération avec le CROUS ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen de modifications ultérieures de cette convention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de coopération avec le CROUS, jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22261-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-38

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Bourses sanitaires et sociales : admission en non valeur</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de constater l'admission en non-valeur d'une créance, pour un montant de 9,10€, conformément à l'annexe jointe ;
- d'imputer ce montant au chapitre 931 du budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22134-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-39

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Adoption du Contrat d'Objectif Triennal de l'IMEC</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le Contrat d'Objectif Triennal entre l'Etat, la Région et l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- ce Contrat d'Objectif Triennal,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23098-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-40

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Sécurisation de la gestion des Fonds européens - programme de la lutte antifraude - prévention des conflits d'intérêt</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter le programme de lutte antifraude pour la sécurisation de la gestion des fonds européens et la prévention des conflits d'intérêt,

- d'autoriser le Président à la mise en œuvre des actions de ce programme.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23458-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-41

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Fonds européens 2014-2020 - Mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER/FSE et du Programme de Développement Rural</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'approuver le modèle de convention individuelle de financement FEDER/FSE, joint en annexe ;
- . d'autoriser la Commission Permanente à adapter ce document en tant que de besoin ;
- . de fixer au 1er janvier 2014 la date de début d'éligibilité des dépenses pour toutes les opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre de mesures ne relevant pas du champ d'application de l'article 42 du traité et pour lesquelles les règles spécifiques relatives aux aides d'Etat ne s'appliquent pas ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23012-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-42

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Lancement de nouveaux dispositifs d'aide du programme de développement rural FEADER 2014-2020</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les fiches présentées aux annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 jointes relatives aux nouveaux dispositifs d'aides agricoles, agro-alimentaires et forestiers du programme de développement rural FEADER 2014-2020 :

- Investissements à la transformation et la commercialisation à la ferme (sous-mesure 4.2.1 du PDR),
- Investissements pour les industries agro-alimentaires (sous-mesure 4.2.2 du PDR),
- Desserte forestière (sous-mesure 4.3 du PDR),
- Boisement à finalité environnementale (sous-mesure 8.1 du PDR),
- Investissements en faveur de la modernisation de la filière forêt-bois (sous-mesure 8.6.1 du PDR),
- Renouvellement de peuplements à faible valeur économique par reboisement (sous-mesure 8.6.2 du PDR),
- Mesures agroenvironnementales et climatiques (sous-mesure 10.1 du PDR),
- Conversion et maintien à l'agriculture biologique (sous-mesures 11.1 et 11.2 du PDR),
- Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (sous mesure 13.2 du PDR),
- Dotation Jeunes Agriculteurs (sous-mesure 6.1.1 du PDR),
- Prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs (sous-mesure 6.1.2 du PDR) ;

- les mesures 4.3, 8.1, 6.1.1, 6.1.2, ne sont pas co-financées par la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mai 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mai 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23125-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-43

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Approbation de la convention cadre de partenariat pour un programme de recherche interrégional ' Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) ' entre les Régions du Grand Ouest, l'INRA et l'IRSTEA</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre de partenariat pour un programme de recherche interrégional « Pour et Sur le Développement Régional » jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 23 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23066-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-44

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Politiques régionales des ressources marines adossées au régime d'exemption FEAMP</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Marie-Dominique FRIGOUT, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le régime d'exemption FEAMP présenté en annexe 1,
- les politiques régionales d'investissements :
 - des investissements productifs en aquaculture, jointe en annexe 2,
 - de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et de l'utilisation des captures non désirées, jointe en annexe 3,
 - de la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs, jointe en annexe 4,
 - de l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique, jointe en annexe 5,
 - l'aménagement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criées et des abris, jointe en annexe 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22940-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-45

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	<i>Indemnités aux employeurs d'apprentis</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de compléter le règlement édition 2014 relatif aux indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis voté par délibération n° 14-04-36 de l'Assemblée Plénière du 24 avril 2014, par un avenant (annexe 1) ajoutant les annexes 2 et 3 suivantes :

- * « l'aide au recrutement d'apprentis et l'aide à la formation d'un nouveau Maître d'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés » correspondant à l'annexe 2,

- * le dispositif du « Label Qualité Région Apprentissage et aide à la formation de maître d'apprentissage » correspondant à l'annexe 3 ;

- d'approuver les modalités de mise en œuvre de la nouvelle aide au recrutement d'apprentis et de l'aide à la formation d'un nouveau Maître d'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} juillet 2014 ;

- d'approuver les modalités de mise en œuvre du dispositif « Label Qualité Région Apprentissage et aide à la formation de Maître d'apprentissage » ;

- dans le cadre de ce règlement, de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- attribuer l'aide au recrutement d'apprentis et l'aide à la formation d'un nouveau Maître d'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} juillet 2014 ;

- attribuer dans le cadre du dispositif LQRA, le Bonus « Label Qualité Région Apprentissage » de 200 € et son diplôme ainsi que le bonus « Aide à la Formation de Maître d'apprentissage » de 400 € aux employeurs qui en remplissent les conditions d'octroi ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22419-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-46

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Convention de partenariat avec Pôle Emploi</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P 163 Garantir les conditions de la formation » de 3 214 000 € votée pour 2015, un montant total de 123 445 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant total de 123 445 € à Pôle emploi au titre de l'opération « P 163O004 Réseau d'accueil », cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 49,32 %.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015 de financement d'actions de formation professionnelle, liant la Région à Pôle Emploi en vue du versement par ce dernier d'une subvention d'un montant total de 816 000 € pour réaliser les actions présentées dans la convention jointe en annexe 1 et la convention annuelle de coopération renforcée, liant la Région à Pôle Emploi, d'un montant total de 123 445 €, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22812-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N°AP 15-04-47

du CONSEIL REGIONAL

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Partenariat Région - AGEFIPH</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de coopération liant la Région à l'AGEFIPH en vue du versement par cette dernière d'une subvention d'un montant de 1 250 000 € pour réaliser les actions présentées dans la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22399-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-48

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Soutien à l'abattoir SMANCO de Cherbourg</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Léone BESNARD), Clara OSADTCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 8 abstentions (Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, un montant de 400 000 € au titre de l'opération P300O003 de minimis ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, un prêt de total de 400 000 € en faveur de la SMANCO ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute opération à mener concernant ce projet dans les limites, notamment budgétaires, fixées ci-avant ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président :

- à signer avec la SAS SMANCO, la convention jointe en annexe,

- à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23003-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-49

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Aides à l'économie - Gouvernance de la nouvelle stratégie d'ingénierie financière de la Région (2014-2020)</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Léone BESNARD), Clara OSADTCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter les principes de la nouvelle gouvernance de l'ingénierie financière de la Région présentée en annexe 1;
- d'autoriser le Président à :
 - o négocier avec le fonds de fonds afin de définir les conditions de collaboration et de gestion ;
 - o signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-23656-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 15-04-50

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle</i>

Réunion des 09 et 10 AVRIL 2015

Réuni le jeudi 9 avril 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Corinne FERET, Jean-Louis GERARD, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Marie-Dominique FRIGOUT, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Josiane TOMASETTO, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Léone BESNARD), Clara OSADTCHY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Didier VERGY (pouvoir à Christian LEMARCHAND), Jérôme VIRLOUVET (pouvoir à Mickaël MARIE),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional à signer :
 - l'avenant au contrat d'objectifs 2014-2016 avec Relais d'sciences, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 16 avril 2015
et de la réception en Préfecture le 16 avril 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150409-22990-DE-1-1